

Date de Révision de Kit: 15/09/2021

# 9200FR Adhesif Époxy Structurel Ignifuge - Kit

## Kit de produit MG Chemicals en plusieurs parties

Ce produit est un kit composé de plusieurs pièces. Chaque pièce est un composant chimique emballé indépendamment et fut soumis individuellement à des évaluations des dangers.

#### Contenu du Kit

Pièce	Nom de Produit	Utilisation du Produit
Α	9200FR-A	résine d'époxy
В	9200FR-B	Durcisseur d'époxy

Les fiches de données de sécurité pour chacune des pièces énumérées cidessus suivent cette page de couverture.

# **Instruction pour la Transportation**

Avant d'offrir ce kit pour le transport, lisez la Section 14 pour toutes les pièces répertoriées ci-dessus.



# 9200FR-A

(PARTIE A)

# Fiche de Données de Sécurité

# **Section 1: Identification**

# Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit: 9200FR-A

Autres Moyens d'Identification : Adhésif Époxy Structurel Ignifuge (Partie A) /

Flame Retardant Structural Epoxy Adhesive (Part A)

N° Pièces Connexes: 9200FR-25ML, 9200FR-50ML

# Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage: résine d'adhésif pour utilisation avec durcisseur

**Usage contre-indiqué** : Ne pas appliquer comme revêtement par pulvérisation

#### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

#### **Fabricant**

MG Chemicals 1210 Corporate Drive Burlington, Ontario L7L 5R6 CANADA

**WEB** <u>www.mgchemicals.com</u>

Courriel (Personne Compétente): fds@mgchemicals.com

## Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au +1-866-519-4752 or +1-760-476-3962 (Code d'accès : 335388)

**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses**; 24 h/24, 7 j/7 CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666** 



9200FR-A

(PARTIE A)

# **Section 2 : Identification des Dangers**

# Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

# **Catégories SGH**

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Sensibilisation Cutané		1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire		2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée		2	Attention	Exclamation
Toxicité Aiguë	Orale	4	Attention	Exclamation
Toxicité Pour la Reproduction		2	Attention	Santé
Dangers pour le Milieu Aquatique	Chronique	2	sans objet	Environnement

Note: Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

# Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	Mention de Danger
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H315 : Provoque une irritation cutanée
•	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
	H302 : Nocif en cas d'ingestion.
	H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
*	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Suite de section sur la page suivante

Page 2 of 17



# Système de Gestion de la Qualité ISO 9001 : 2015 No. de Dossier SAI Global 004008

Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

Continuation...

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les fumées, brouillard et vapeurs.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protections et un équipement de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime e porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P405	Garder sous clef.

Suite de section sur la page suivante

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

# **Dangers Non Classifiés Ailleurs**

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

# Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
28064-14-4	phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	33%
21645-51-2	hydroxyde d'aluminium	20%
68333-79-9	acides polyphosphoriques, sels d'ammonium	19%
25068-38-6	bisphénol-a-(épichlorhydrine) <sup>a)</sup>	19%
138265-88-0	acide borique, sel de zinc	6%
60506-81-2	pentaacrylate de dipentaérythritol	2%

a) Poids moléculaire moyen ≤700



# Système de Gestion de la Qualité ISO 9001 : 2015 No. de Dossier SAI Global 004008

Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

Section 4 : Premiers Soins		
Condition d'Exposition	Code SGH: Conseils de Prudence	
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313	
Symptômes Immédiat	rougeur, irritation	
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.	
	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.	
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364, P308 + P313	
Symptômes Immédiat	rougeur, irritation, peau sèche, dermatite allergique de contact	
Intervention	Laver abondamment à l'eau.	
	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.	
	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.	
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P308 + P313	
Symptômes Immédiat	faible toxicité—toux, irritation des voies respiratoires	
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.	
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331, P308 + P313	
Symptômes Immédiat	irritation, douleurs abdominales, diarrhée, nausée, vomissement	
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.	
	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.	

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

#### Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions

En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les

matières environnantes.

Danger Spécifiques Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les

incendies.

L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc et oxydes d'aluminium peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après

l'exposition initiale.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours

d'eau.

Produits de Combustion Produit des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), ammoniac, oxydes

d'aluminium, oxydes de zinc et de la fumée toxique.

**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu

complète.

#### Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

Précautions à Prendre pour l'Intervention Éviter de respirer les fumées ou vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou des flammes nues.

Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

Méthode de Confinement

Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la

terre, du sable, ou du vermiculite).

Méthode de Nettoyage Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Essuyer les résidus avec une serviette de papier et placer

les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du

déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières

traces de résidu.

Méthode d'Élimination Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Page 6 of 17

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

# **Section 7: Manutention et Stockage**

**Prévention** Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant

d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Éviter de respirer les fumées et vapeurs ou le contact avec la peau et

les yeux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu

de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Manutention** Porter des gants de protections et des équipements de protection des

yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas

manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Recueillir le produit répandu.

**Stockage** Garder sous clef.

# Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

## **Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays / Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
aluminium métal	ACGIH	1 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
et composés	U.S.A. OSHA PEL	15 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
insolubles <sup>a)</sup>	Canada AB	10 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada BC	1 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada ON	1 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada QC	10 mg/m <sup>3</sup>	Non établi

Note: Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Matière particulaire respirable.

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

## Paramètres de Contrôles

**Ventilation** Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites

d'exposition en milieu de travail [LEMT].

# **Equipment de Protection Individuelle**

**Protection des yeux** Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de

sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION:** Veiller à ce que les lunettes ont des

écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau** En cas de contact probable, porter des gants de protection en

caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou

d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards et vapeurs, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil

respiratoire autonome.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

**RECOMMANDATION:** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demimasque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être

ajusté pour l'employer par un expert.

# Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.



9200FR-A

(PARTIE A)

# Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Blanc cassé	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Légère	Pression de Vapeur @ 20°C	Pas disponible
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	Pas disponible
рН	Pas disponible	Densité Relative @25°C	1.3
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Négligeable
Point Initial d'Ébullition <sup>a)</sup>	≥150 °C [≥302 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair <sup>b)</sup>	>113 °C [>235 °F]	Température d'Auto- inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité	Ininflammable	Viscosité @40°C	>20.5 mm <sup>2</sup> /s

a) Constituent avec la plus basse valeur— résine époxy de bisphénol-a-(épichlorhydrine)

b) Constituent avec la plus basse valeur— pentaacrylate de dipentaérythritol



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

# Section 10 : Stabilité et Réactivité

**Réactivité** Réagit exothermiquement avec les substances aminées.

Stabilité

Stable sous les conditions de température et de pression normale

chimique

**Conditions à** Éviter les sources d'ignition, flammes nues et substances

éviter

incompatibles.

Matériaux Incompatibles Éviter agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, amines

Polymérisation **Polymérisation** 

Ne se produira pas

Produits de Décomposition Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans

la Section 5.

# **Section 11 : Données Toxicologiques**

# Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

**Yeux** Provoque de la rougeur, de l'irritation oculaires, ou de la douleur.

**Peau** Provoque de la rougeur, de l'irritation de la peau, peau sèche, et dermatite

allergique de contact.

Inhalation Faible toxicité—toux, irritation des voies respiratoires.Ingestion Provoque douleurs abdominales, nausée et vomissement.

**Chronique** L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

# **Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

Nom Chimique	DL50	DL50	CL50
	oral	dermique	inhalation
phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	4 000 mg/kg	Pas	6 000 mg/kg
	Rabbit <sup>a)</sup>	disponible	Lapin <sup>a)</sup>
hydroxyde d'aluminium	Pas	Pas	Pas
	disponible	disponible	disponible
acides polyphosphoriques, sels d'ammonium	>300 mg/kg	Pas	Pas
	Rat	disponible	disponible
bisphénol-a-(épichlorhydrine)	>15 000 mg/kg	23 000 mg/kg	Pas
	Rat <sup>a)</sup>	Rat <sup>a)</sup>	disponible
acide borique, sel de zinc	>10 000 mg/kg	10 000 mg/kg	Pas
	Rat <sup>a)</sup>	Rat <sup>a)</sup>	disponible
pentaacrylate de dipentaérythritol	Pas	Pas	Pas
	disponible	disponible	disponible

*Note :* Les limites toxicologiques de la base de données d`ECHA et des fiches de données des fournisseurs furent consultées.

a) FDS fournisseur

# **Autre Effets Toxiques**

(risque pour la malformation

des fœtus)

Corrosion/irritation de la peau	D'après les données sur les composants d'époxy, le mélange est un irritant cutané.
Lésions/irritation des yeux	D'après les données sur les composants, le mélange provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	D'après les données sur les composants, le mélange est un sensibilisant cutané basé sur des études sur des animaux.
<b>Cancérogénicité</b> (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.
<b>Mutagénicité</b> (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Les études d'ingestion chez l'animal montrent que des doses élevées de borate de zinc ont des effets sur la reproduction.
Tératogénicité	Les études d'ingestion chez l'animal montrent que des

Suite de section sur la page suivante Page **11** of **17** 

développement.

doses élevées de borate de zinc ont des effets sur le



No. de Dossier SAI Global 004008

Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

**Toxique pour certains organes cibles** — exposition

ne sont pas remplis.

unique

Selon les données disponibles, les critères de classification

**Toxique pour certains organes cibles** —exposition répétées

ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm<sup>2</sup>/s à 40 °C.

Selon les données disponibles, les critères de classification

# Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu), et d'autres sources fiables.

En Europe, des mélanges de résines époxy similaires avec le No. CAS 28064-14-4 et CAS 25085-99-8 sont généralement classés comme polluants marins chroniques de catégorie 2 en raison de la CL50 96 h > 1 mg/L mais ≤10 mg/L.

Le borate de zinc est un polluant aquatique chronique de catégorie 1 avec une CL50 96 h de 2,4 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 76 mg/L 48 h Daphnia magna (puce d'eau).

D'après les données disponibles, l'hydroxyde d'aluminium, acides polyphosphoriques, sels d'ammonium et pentaacrylate de dipentaérythritol ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement selon les critères du SGH.

# Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## **Biodégradation**

Pas disponible

#### **Bioaccumulation**

Pas disponible

#### **Autres Effets**

Pas disponible

Page 12 of 17

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

# Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

# Section 14: Information Relatives au Transport

#### **Voie Terrestre**

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et É.-U. US DOT 49 CFR (Parties 100 à 185).

TMD : Tailles inférieures à 5 L 9200FR-25ML, 9200FR-50ML NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG par la disposition particulière 99(2)

49 CFR: Tailles de 5 L ou moins

NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR Par l'exception 171.4 (c)(2)

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN: UN3082

Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (phénol polymérisé avec le formaldéhyde,

éther glycidylique)

Classe: 9

**Groupe d'Emballage** : III Polluant Marin: Oui

Disposition Particulière 99(2): Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont concus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-A (PARTIE A)

#### Voie Aérienne

# Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 5 L ou moins 9200FR-25ML, 9200FR-50ML

**NON RÉGLEMENTÉ** 

Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Traduction non officielle de **Disposition Particulière A197**: Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Règlementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

#### **Voie Maritime**

# Référer au Règlement IMDG.

Tailles de 5 L ou moins 9200-25ML, 9200-50ML

# **NON RÉGLEMENTÉ**

Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Traduction non officielle de **2.10.2.7**: Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.

9200FR-A

(PARTIE A)

# Section 15 : Information sur la Réglementation

#### Canada

# Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

#### Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conforment aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

## **USA**

#### **Autres Classifications**

# Codes® HMIS

# 

#### **CODES 704 NFPA®**



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant); 1 (Léger); 2 (Modérer); 3 (Sérieux); 4 (Sévère)

#### **CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de substances qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Suite de section sur la page suivante

Page **15** of **17** 



No. de Dossier SAI Global 004008

Burlington, Ontario, Canada

# 9200FR-A

(PARTIE A)

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

# **Europe**

**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

#### **Section 16: Autres Informations**

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 14 juillet 2023 **Annule et Remplace** 20 mars 2020

**Changement Effectué** Modifications mineurs

#### Références

1) ACGIH 2023 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices. American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2023).

Suite de section sur la page suivante

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

# 9200FR-A (PARTIE A)

#### **Abréviations**

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA) C.I.R.C Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC*)

CL50 Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)

CLmin Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)

CTmin Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)

CE50 Concentration effective médiane (en anglais = EC50)

FDS Fiche de Données de Sécurité

DL50 Dose Létal 50% (en anglais = LD50)

MPT Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)

NTP National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)

LEMT Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL) LECT Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)

PEL Limite d'Exposition Admissible

SGH Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques

(en anglais = GHS)

NTP National Toxicology Program

# **Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion

d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes

d'application, instructions, et FAQ se trouve à

www.mgchemicals.com.

Courriel: support@mqchemicals.com

Téléphone: +1-905-331-1396

#### **Adresses** Fabrication & Support

1210 Corporate Drive

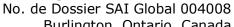
Burlington, Ontario, Canada

L7L 5R6

#### **Désistement** Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre

d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales,

nationales, ou internationales qui s'applique.



Burlington, Ontario, Canada

# 9200FR-B

Chemica

(PARTIE B)

# Fiche de Données de Sécurité

# Section 1 : Identification

# Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit: 9200FR-B

Autres Moyens d'Identification : Adhésif Époxy Structurel Ignifuge (Partie B) /

Flame Retardant Structural Epoxy Adhesive (Part B) N° Pièces Connexes: 9200FR-25ML, 9200FR-50ML

# Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage:** durcisseur pour utilisation avec résine d'adhésif époxy

Usage contre-indiqué: Ne pas appliquer comme revêtement par pulvérisation

#### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

#### **Fabricant**

MG Chemicals 1210 Corporate Drive Burlington, Ontario L7L 5R6 CANADA

 +1-800-340-0772 +1-905-331-1396 FAX +1-800-340-0773 +1-905-331-2682 Fax **COURRIEL** support@mgchemicals.com **COURRIEL** info@machemicals.com

www.mgchemicals.com WEB

COURRIEL (Personne Compétente): fds@mqchemicals.com

## Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au +1-866-519-4752 or +1-760-476-3962

(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7 CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au +1-613-996-6666 ou par cellulaire \*666

9200FR-B (PARTIE B)

# **Section 2 : Identification des Dangers**

# Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

# **Catégories SGH**

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves		1	Danger	Corrosion
Toxicité Pour Certains Organes	Exposition Répétées	1	Danger	Santé
Toxicité Pour la Reproduction		2	Attention	Santé
Sensibilisation Cutané		1	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée		2	Attention	Exclamation
Toxicité Aiguë	Orale	4	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique	Chronique	2	sans objet	Environnement

Note: Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

# Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	Mention de Danger
	H318 : Provoque de graves lésions des yeux
	H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
	H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H315 : Provoque une irritation cutanée
•	H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Suite de section sur la page suivante

Page 2 of 18



# Système de Gestion de la Qualité ISO 9001 : 2015 No. de Dossier SAI Global 004008

Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

# Continuation...



H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les brouillards et vapeurs.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants de protections et un équipement de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P304 + P314	EN CAS D'INHALATION : Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.

Suite de section sur la page suivante

Page **3** of **18** 



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

Continuation...

Stockage	Conseils de Prudence
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

# **Dangers Non Classifiés Ailleurs**

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

# **Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
68683-29-4	polymère ATBN	23%
21645-51-2	hydroxyde d'aluminium	22%
68333-79-9	acides polyphosphoriques, sels d'ammonium	20%
68410-23-1	produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	18%
68082-29-1	dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2- aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	7%
138265-88-0	acide borique, sel de zinc	6%
140-31-8	2-pipérazin-1-yléthylamine	1%



# Système de Gestion de la Qualité ISO 9001 : 2015 No. de Dossier SAI Global 004008

Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

Section 4 : Premiers So	ins		
Condition d'Exposition	Code SGH: Conseils de Prudence		
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P310		
Symptômes Immédiat	rougeur, irritation, douleurs, brûlures		
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.		
	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.		
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364, P308 + P313		
Symptômes Immédiat	rougeur, irritation, peau sèche, dermatite allergique de contact		
Intervention	Laver abondamment à l'eau.		
	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.		
	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.		
	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.		
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331, P312, P308 + P313		
Symptômes Immédiat	irritation, douleurs abdominales, diarrhée, nausée, vomissement		
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.		
	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.		
	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.		
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P314		
Symptômes Immédiat	toux, irritation des voies respiratoires		
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.		
	Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.		
	Suite de section sur la page suivante		
	Page <b>5</b> of <b>18</b>		

Page **5** of **18** 



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

#### Conseils aux Médecins

En cas d'exposition lors d'un incendie aux produits de combustion d'oxydes d'azote (NOx) ou des vapeurs de triéthylènetétramine, les symptômes peuvent être différés. Pour des expositions importantes, la personne exposée devrait être maintenu sous surveillance médicale pendant 48 heures.

# Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions

En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les

matières environnantes.

Danger Spécifiques Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les

incendies.

L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc et oxydes d'aluminium peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après

l'exposition initiale.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

Produits de Combustion

**Pompier** 

Produit des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), ammoniac, oxydes

d'aluminium, oxydes de zinc et de la fumée toxique.

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu

complète.

# Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

Précautions à Prendre pour l'Intervention

Éviter de respirer les fumées ou vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou des flammes nues.

Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

Méthode de Confinement Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).

Méthode de Nettoyage Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Essuyer les résidus avec une serviette de papier et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du

déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières

traces de résidu.

Méthode d'Élimination Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Page **6** of **18** 

9200FR-B (PARTIE B)

# Section 7: Manutention et Stockage

**Prévention** Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant

d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les fumées et vapeurs ou le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu

de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Manutention** Porter des gants de protections et des équipements de protection des

yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Recueillir le produit répandu.

**Stockage** Garder sous clef.

# Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

# **Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays / Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
aluminium métal et composés insolubles <sup>a)</sup>	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	1 mg/m <sup>3</sup> 15 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup> 1 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup>	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note: Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Matière particulaire respirable.

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

## Paramètres de Contrôles

**Ventilation** Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites

d'exposition en milieu de travail [LEMT].

# **Equipment de Protection Individuelle**

**Protection des yeux** Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de

sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION:** Veiller à ce que les lunettes ont des

écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau** En cas de contact probable, porter des gants de protection en

caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou

d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards et vapeurs, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil

respiratoire autonome.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

**RECOMMANDATION:** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demimasque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être

ajusté pour l'employer par un expert.

# Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.



9200FR-B (PARTIE B)

# Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Légèrement	Limite Supérieure	Pas
	jaune	d'Inflammabilité	disponible
Odeur	Ammoniac	Pression de Vapeur @ 20 °C <sup>b)</sup>	<0.001 kPa [<0.01 mmHg]
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	Pas disponible
рН	Pas disponible	Densité Relative @25°C	1.27
Point de Fusion/	Pas	Solubilité	Légèrement
Point de Congélation	disponible	Dans l'Eau	soluble
Point Initial	≥150 °C	Coefficient de Partage	Pas
d'Ébullition	[≥302 °F]	n-octanol/eau	disponible
Point d'Éclair <sup>a)</sup>	99 °C	Température d'Auto-	Pas
	[210 °F]	inflammation	disponible
Taux d'Évaporation	Pas	Température de	Pas
	disponible	Décomposition	disponible
Inflammabilité	Ininflammable	Viscosité @40°C	>20.5 mm <sup>2</sup> /s

a) valeur de littérature pour le 2-piperazin-1-yléthylamine

b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

# Section 10 : Stabilité et Réactivité

**Réactivité** Réagit exothermiquement avec les substances aminées.

Stabilité chimique

Stable sous les conditions de température et de pression normale

Conditions à

Éviter les sources d'ignition, flammes nues et substances

éviter

incompatibles.

Matériaux Incompatibles Éviter agents oxydants forts, acides forts, bases fortes

Polymárication No.

**Polymérisation** Ne se produira pas

Produits de Décomposition Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans

la Section 5.

# **Section 11 : Données Toxicologiques**

# Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

**Yeux** Provoque de la rougeur, de l'irritation oculaires, de la douleur, ou des

brûlures.

**Peau** Provoque de la rougeur, de l'irritation de la peau, peau sèche, et dermatite

allergique de contact.

Inhalation Provoque de la toux ou une irritation des voies respiratoires.Ingestion Provoque douleurs abdominales, nausée et vomissement.

**Chronique** L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.



9200FR-B (PARTIE B)

# **Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

Nom Chimique	DL50	DL50	CL50
	oral	dermique	inhalation
polymère ATBN	Pas	Pas	Pas
	disponible	disponible	disponible
hydroxyde d'aluminium	>2 000 mg/kg	Pas	Pas
	Rat	disponible	disponible
acides polyphosphoriques, sels d'ammonium	>300 mg/kg	Pas	Pas
	Rat	disponible	disponible
produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	>5 000 mg/kg a)	>5 000 mg/kg a)	Pas disponible
dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	>5 000 mg/kg	>5 000 mg/kg	Pas
	a)	a)	disponible
acide borique, sel de zinc	>10 000 mg/kg	>10 000 mg/kg	Pas
	Rat <sup>a)</sup>	Rat <sup>a)</sup>	disponible
2-pipérazin-1-yléthylamine	2 097 mg/kg	866 mg/kg	Pas
	Rat	Lapin	disponible

*Note :* Les limites toxicologiques de la base de données d`ECHA et des fiches de données des fournisseurs furent consultées.

a) FDS fournisseur



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

# **Autre Effets Toxiques**

Corrosion/irritation de la peau

D'après les concentrations, le 2-piperazin-1-yléthylamine est un irritant cutané.

Lésions/irritation des yeux

Les acides gras en C18 insaturés (No. CAS 68410-23-1 et 68082-29-1) provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques) D'après les données sur les durcisseurs, le mélange est un sensibilisant cutané basé sur des études sur des animaux.

Cancérogénicité (risque de cancer) Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.

**Mutagénicité** (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Les études d'ingestion chez l'animal montrent que des doses élevées de borate de zinc ont des effets sur la reproduction.

**Tératogénicité**(risque pour la malform

Les études d'ingestion chez l'animal montrent que des doses élevées de borate de zinc ont des effets sur le développement.

(risque pour la malformation des fœtus)

D'après des études sur des animaux, il a été démontré que la 2-pipérazine-1-yléthylamine est une substance toxique pour le développement en cas d'ingestion.

**Toxique pour certains organes cibles** — exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm²/s à 40 °C.

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

# Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<a href="http://echa.europa.eu">http://echa.europa.eu</a>), et d'autres sources fiables.

Les acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction avec les polyéthylènepolyamines (No. CAS 68410-23-1) et les acides gras, C18-insatd., dimères, polymères avec les acides gras de tall-oil (No. CAS 68082-29-1) sont classés comme toxiques environnementaux chroniques de catégorie 2 (non facilement biodégradables, plage de CL50 de 1 à 10 mg/L pour les poissons ; CE0 bactérienne >10 et  $\leq$ 100 mg/L).

Le borate de zinc est un polluant aquatique chronique de catégorie 1 avec une CL50 96 h de 2.4 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 76 mg/L 48 h Daphnia magna (puce d'eau).

Le composant 2-pipérazin-1-yléthylamine est un danger chronique pour l'environnement de catégorie 3 avec une CL50 96h 2 190 mg/L pour la tête-de-boule; 58 mg/L 48h Daphnia magna (puce d'eau), et >1 000 mg/L (CE50 pour les algues basées sur le taux de croissance).

D'après les données disponibles, l'hydroxyde d'aluminium et acides polyphosphoriques, sels d'ammonium ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement selon les critères du SGH.

# Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

#### Biodégradation

Pas disponible

#### **Bioaccumulation**

Pas disponible

#### **Autres Effets**

Pas disponible

No. de Dossier SAI Global 004008

Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

# Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

# Section 14: Information Relatives au Transport

#### **Voie Terrestre**

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et É.-U. US DOT 49 CFR (Parties 100 à 185).

TMD : Tailles inférieures à 5 L 9200FR-25ML, 9200FR-50ML NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG par la disposition particulière 99(2)

49 CFR: Tailles de 5 L ou moins

NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR Par l'exception 171.4 (c)(2)

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN: UN3082

Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (acides gras, C18-insat., dimères et le borate de zinc)

Classe: 9

**Groupe d'Emballage** : III Polluant Marin: Oui

Disposition Particulière 99(2): Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont concus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

#### Voie Aérienne

# Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 5 L ou moins 9200FR-25ML, 9200FR-50ML

**NON RÉGLEMENTÉ** 

Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Traduction non officielle de **Disposition Particulière A197**: Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Règlementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

#### **Voie Maritime**

# Référer au Règlement IMDG.

Tailles de 5 L ou moins 9200-25ML, 9200-50ML

# **NON RÉGLEMENTÉ**

Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Traduction non officielle de **2.10.2.7**: Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.



9200FR-B

(PARTIE B)

# Section 15 : Information sur la Réglementation

#### Canada

# Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

#### Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conforment aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

## **USA**

#### **Autres Classifications**

# Codes® HMIS

# SANTÉ: \* 3 INFLAMMABILITÉ: 1 RISQUE PHYSIQUE: 0 PROTECTION PERSONELLE:

#### **CODES 704 NFPA®**



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant); 1 (Léger); 2 (Modérer); 3 (Sérieux); 4 (Sévère)

#### **CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de substances qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Suite de section sur la page suivante

Page 16 of 18



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

# **Europe**

**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

#### **Section 16: Autres Informations**

**Préparé par le** Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision14 juillet 2023Annule et Remplace20 mars 2020Changement EffectuéReclassification

#### Références

1) ACGIH 2023 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2023).

Suite de section sur la page suivante

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

9200FR-B (PARTIE B)

#### **Abréviations**

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA) C.I.R.C Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC*)

CL50 Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)

CLmin Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)

CTmin Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)

CE50 Concentration effective médiane (en anglais = EC50)

FDS Fiche de Données de Sécurité

DL50 Dose Létal 50% (en anglais = LD50)

MPT Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)

NTP National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)

LEMT Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL) LECT Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)

PEL Limite d'Exposition Admissible

SGH Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques

(en anglais = GHS)

NTP National Toxicology Program

# **Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion

d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes

d'application, instructions, et FAQ se trouve à

www.mgchemicals.com.

Courriel: support@mqchemicals.com

Téléphone: +1-905-331-1396

#### **Adresses** Fabrication & Support

1210 Corporate Drive

Burlington, Ontario, Canada

L7L 5R6

#### **Désistement** Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre

d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales,

nationales, ou internationales qui s'applique.